

Conseil d'administration de SIC
Conférence téléphonique
Lundi le 21 février 2005 – début à 13 h 30
Résumé des principales décisions

1. Politique sur le bilinguisme

05-02-02

Murray/Shehan

Adoptée

Que l'on approuve les modifications suivantes (soulignées) apportés à la politique de SIC sur le bilinguisme :

80.50.1 DÉCLARATION DE PRINCIPE

Les langues officielles de Sport interuniversitaire canadien sont l'anglais et le français. Dans la mise en œuvre de sa politique, SIC s'efforce de respecter les exigences du Conseil du trésor du gouvernement canadien.

80.50.2 FONCTIONNEMENT

80.50.2.1 Toute information diffusée au public par SIC sur ses activités est présentée dans les deux langues officielles.

80.50.2.2 SIC fournit des services et la diffusion de la documentation aux membres et au public dans les deux langues officielles :

- a) Les publications officielles, les sites Web et tous les écrits, formulaires et documents nécessaires à la participation aux programmes de Sport interuniversitaire canadien sont assurés dans les deux langues officielles;
- b) Les motions et le résumé des comptes-rendus de l'assemblée générale annuelle, des réunions du conseil d'administration, du comité des sports et du comité d'admissibilité sont publiés dans les deux langues officielles;
- c) La correspondance adressée à un membre francophone et les notes de service portant sur les politiques, les programmes et l'admissibilité sont rédigées dans les deux langues officielles;
- d) SIC assure la présence d'au moins une personne bilingue parmi les membres d'un comité de discipline ou d'appel lorsque le litige implique une université francophone;
- e) Au moins un des membres du personnel cadre de Sport interuniversitaire canadien doit être bilingue.

80.50.2.3 SIC encourage la participation des membres des deux groupes linguistiques aux activités, projets, programmes, événements et réunions de l'organisme.

80.50.2.4 SIC organise, quand c'est pertinent, les activités, les projets, les programmes, les événements et les réunions de façon à satisfaire les besoins des deux groupes linguistiques.

80.50.2.5 Les éléments des articles 80.50.2.3 et 80.50.2.4 s'appliquent, sans toutefois s'y limiter, aux activités suivantes :

Les championnats nationaux de SIC
Les Universiades
Les championnats mondiaux universitaires

80.50.2.6 La version anglaise des textes officiels de SIC prévaut en cas de conflit d'interprétation.

2. Politique sur les ressources humaines

05-02-03

Mullaly/Hoffman

Adoptée

Que l'on approuve les modifications suivantes (soulignées) apportés à la politique de SIC sur les ressources humaines :

Numéro de la politique : 70.30

Nom : Ressources humaines – politique d'encadrement du personnel

Origine : Comité des ressources humaines

Approuvée : Juin 1997

Instance d'approbation : Conseil d'administration

Date(s) de révision : Juin 2002, juin 2003, février 2005

70.30.2 Probation et permanence

70.30.2.1 En temps normal, la personne embauchée est d'abord en période de probation.

70.30.2.2 La période de probation est de six mois à compter de la date d'embauche.

70.30.2.3 Le CRH et/ou le directeur général peuvent modifier exceptionnellement cette disposition.

70.30.2.4 Au moins un mois avant la fin de la période de probation, le président ou le directeur général doit informer par écrit le titulaire du poste en probation de la recommandation de prolonger la période de probation ou de lui accorder un poste permanent au terme de la période de probation.

70.30.2.5 Le président, le directeur général ou le supérieur immédiat doit aviser le titulaire du poste durant la période de probation sur l'évolution de son rendement. Il doit le rencontrer au moins à deux reprises durant cette période pour lui faire part de son progrès.

70.30.44 En autant que la situation financière de SIC le permet, l'échelle de traitement est normalement indexée annuellement à la hausse selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada. Cette indexation doit être

approuvée par le président du CRH et du comité des finances. Elle est en vigueur à compter du premier juillet ou au moment prévu par le budget de SIC.

70.30.4.8 Quand il y a avancement d'échelons, celui-ci est accordé à compter du premier juillet ou au moment prévu par le budget de SIC.

70.30.7.6 FICHE DE CONTRÔLE DES VACANCES ET DES AUTRES CONGÉS DU PERSONNEL

Nom : _____

Année financière :

Nombre de jours autorisés de vacances :

| | Date(s) vacances demandées | Initiales du supérieur dates d'approbation | Dates des jours repris en compensation | Dates des week-ends travaillés |
|----|----------------------------|--|--|--------------------------------|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | | | | |
| 4 | | | | |
| 5 | | | | |
| 6 | | | | |
| 7 | | | | |
| 8 | | | | |
| 9 | | | | |
| 10 | | | | |
| 11 | | | | |
| | | | Journées de maladie | Autres congés autorisés |
| 12 | | | | |
| 13 | | | | |
| 14 | | | | |
| 15 | | | | |
| 16 | | | | |
| 17 | | | | |
| 18 | | | | |
| 19 | | | | |
| 20 | | | | |

3. Comité sur les bourses d'études

Le comité recommande que l'on collige des données sur deux ans avant d'évaluer les effets de la politique sur le plafond limitant le nombre de bourses (50.10.4.2). Cette période de deux ans débiterait avec la collecte de données de 2004-2005 pour se conclure avec celles de 2005-2006 à l'automne 2006. Le comité proposerait alors ses recommandations pour l'AGA du mois de juin 2007. Ce changement implique la mise en vigueur du plafond de 70 % pour une année supplémentaire (2006-2007) à celles originalement prévues (2004-2005 et 2005-2006.)

4. Projets de célébration des étoilés académiques canadiens

La soirée d'hommage aux huit finalistes du Tableau d'honneur académique canadien qui se tenait dans le cadre de l'AGA a perdu son élan quant à la présence des membres. De plus, la perte de la

commandite de 20 000 \$ de RBC n'a pas été remplacée. Les négociations de commandite avec les Forces armées canadiennes se poursuivent actuellement.

On ne voit comment on devrait continuer de tenir la soirée d'hommage au Top huit dans le cadre de l'AGA du mois de juin. Un sondage auprès de quelques membres nous encourage toutefois à considérer les avenues suivantes :

- a) Poursuivre le programme du Tableau d'honneur académique au niveau des universités, et
- b) Examiner d'autres façons de promouvoir ce programme au niveau canadien en considérant exploiter le Top huit comme véhicule de sensibilisation.

5. Programmes internationaux

Processus de candidatures pour 2011

Le conseil considère qu'il serait sage de différer ce projet à 2013 et d'engager les discussions avec les villes qui ont exprimé de l'intérêt pour 2011. Les éléments suivants ont incité cette orientation :

- La FISU exige l'appui de tous les niveaux de gouvernement du pays hôte
- Le gouvernement du Canada concentre ses énergies et ses ressources sur Vancouver 2010. Les fonctionnaires et les politiciens nous incitent fortement à ne pas poursuivre de projet pour 2011.
- Notre première priorité est de maintenir et de développer notre rapport avec Sport Canada.
- Le report vers 2013 permettrait à SIC d'élaborer un plan d'affaires pour l'Universiade.
- Il serait malheureux que des villes candidates dépensent d'importantes sommes d'argent pour un projet qui risque dans ce contexte de recevoir très peu d'appui des autorités gouvernementales.

Coupe Vanier 2005

Le président a présenté les résultats du sondage mené auprès des universités inscrites au football. La majorité des universités ont indiqué leur préférence pour la date du mois de décembre. Sur 27 universités consultées, treize ont appuyé la date du 3 décembre, onze la date du 26 novembre et trois n'avaient aucune préférence ou opposition à l'une ou l'autre des deux dates.

Le conseil a évalué toutes les incidences de la tenue de la Coupe Vanier le même week-end que celui de la Coupe Grey.

Katie Sheahan a renforcé les objections des universités membres de la FQSÉ et elle a mis en valeur les principes qui devraient être considérés dans la décision.

On a aussi considéré d'autres aspects de la question : études, légal, marketing, image et médias.

Lizz Hoffman a réitéré l'engagement de SUO à l'endroit des moyens exceptionnels qui seraient mis en place pour aider les étudiants à se préparer à leurs examens de fin de session.

SIC continue de croire au principe qu'il ne faut pas tenir de championnats durant le mois de décembre dans le but d'aider les étudiants athlètes à rencontrer leurs obligations scolaires. Toutefois, les circonstances particulières de cette année justifient une exception.

05-02-28-01

Sheahan/Smith

Adoptée

Que le vote soit enregistré.

05-02-28-02

Hoffman/St-Denis

Adoptée

Que la Coupe Vanier 2005 soit présentée, exceptionnellement pour une seule fois, le 3 décembre 2005.

| | |
|-----------------------------------|--------|
| D. White, prochain président | Pour |
| D. St-Denis, VP programmes | Pour |
| M. Hall, VP R & D | Pour |
| D. Wilson, rep. Canada-Ouest | Pour |
| L. Hoffman, rep. SUO | Pour |
| P. Murray, VP marketing | Pour |
| K. Sheahan, rep. FQSÉ | Contre |
| D. Smith, rep. SUA | Contre |
| B. Mullaly, présidente - finances | Contre |